

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-087

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/087	A partir de la délibération n°2026/093
04/06/2026	En exercice :	35	35	35
	Présents	29	30	31
	Représentés :	4	4	4
	Votants :	33	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX JUIN, A VINGT HEURES TROIS MINUTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 04 juin 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, M LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WAGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

Mme DAUNESSE Maëlle ayant donné pouvoir à M LEVENT Jay,
Mme ABED Kadra ayant donné pouvoir à Mme TALLON Aïcha
Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
M. PESSOA Carlos, ayant donné pouvoir à M. CHRISTOPHE Robert

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/086

Mme BOY Delphine

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/093

M. MORISSE Tom

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/087

Désignation des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1413-1 ;

VU la délibération n°2003/003 du Conseil Municipal du 31 janvier 2003 relative à la constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

VU la délibération n°2026/087 du Conseil Municipal du 10 juin 2026 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

VU la délibération n°2026/042 du Conseil Municipal du 8 avril 2026 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

VU le règlement intérieur de la commission extra-municipale consultative des services publics locaux ;

CONSIDÉRANT que cette commission comprend, d'une part, cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants du Conseil Municipal et, d'autre part, cinq (5) représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

CONSIDÉRANT qu'après avoir procédé à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il convient de désigner les cinq représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;

Après appel à candidatures ;

Après avis de la Commission n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* du jeudi 28 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (27 voix pour) des suffrages exprimés,

27 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville

7 abstentions : Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WARGNIER non-inscrits ;

- ✚ **ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** les cinq représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux siégeant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

CCSPL - Représentants des usagers et habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Monsieur Pascal RISSEY - UFC Que Choisir ensemble Vallée de Montmorency

Madame Sabine THOMAS - Café Vert

Madame Marie-Claude BOISMARTEL - UDAF 95

Monsieur Francis LOUVRADOUX - Solidarités Nouvelles contre le chômage

Madame Véronique BOUBY - Croix-Rouge

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**



Gaëtan RAOULT

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 18/06/2026

Publiée le : 19/06/2026

Exécutoire le :

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylia SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 Eaubonne) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.